

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC OUEST CIC ST NAZAIRE DE GAULLE 26 RUE DU GENERAL DE GAULLE BP 411 44603 ST NAZAIRE CEDEX déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

M LEGOFF JEAN-MARIE, gérant de la société SARL A2SE CONSEILS EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 78 BOULEVARD DE CADREAN BP 03 44550 MONTOIR DE BRETAGNE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M LEGOFF JEAN-MARIE 49 AV JEAN MERMOZ 44500 LA BAULE
Nombre de parts	350
Montant versé	10 €
2e associé	M DAVID MAXIME 185 BIS FEDRUN 44720 ST JOACHIM
Nombre de parts	150
Montant versé	10 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 30047 14162 00020297701 15 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en double exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 mai 2011

Le déposant
("lu et approuvé")
signature

JST6

Lu et approuvé
Jean-Marie LEGOFF

La banque
(cachet et signature)



